



VOS DÉMARCHES

Formalités administratives

Les principales formalités administratives.

Des nombreuses démarches administratives s'effectuent désormais via Internet, notamment :

- ameli.fr : assurance maladie
- impots.gouv.fr : impôts sur le revenu
- ants.gouv.fr : carte d'identité, passeport, permis de conduire, certificat d'immatriculation (ex carte grise).

Si vous avez au moins un compte (identifiant et mot de passe) sur l'un des sites ci-dessus, vous pouvez vous connecter aux autres sites sans créer un nouveau compte, en vous connectant via le site franceconnect.gouv.fr

Dans le cas contraire, vous pouvez ouvrir un compte sur Ameli ou ANTS via Internet, ou au Centre des Impôts de Montereau.

Dans tous les cas, le site internet "service-public.fr" vous aidera dans vos démarches.

- ➔ [Déclaration de naissance](#) 
- ➔ [Extrait ou copie intégrale d'acte de naissance](#) 
- ➔ [Extrait ou copie intégrale d'acte de mariage](#) 
- ➔ [Déclaration de décès](#) 
- ➔ [Extrait ou copie intégrale d'acte de décès](#) 
- ➔ [Information concernant l'inhumation](#) 
- ➔ [Autorisation d'exhumation](#) 
- ➔ [Légalisation de signature \(s'effectue en Mairie\)](#) 
- ➔ [Certificat de concubinage \(s'effectue en Mairie\)](#) 
- ➔ [Extrait de casier judiciaire](#) 

- ➔ [Carte d'identité, passeport : à la Mairie de Montereau, avec dossier préalable](#) 
- ➔ [Certificat de nationalité française](#) 
- ➔ [Attestation d'accueil](#) 
- ➔ [Autorisation de sortie de territoire](#) 
- ➔ [Carte d'invalidité](#) 
- ➔ [Permis de conduire](#) 
- ➔ [Certificat de non-gage](#) 

- ➔ [Délivrance de carte électorale](#) 
- ➔ [Livret de famille](#) 

- ➔ [Certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\)](#) 

Certificat d'immatriculation ANTS : Les nouveaux changements à connaître pour 2023

La gestion des formalités liées à la carte grise, telles que la cession de véhicule, les modifications d'adresse et autres démarches relatives au certificat d'immatriculation, reste centralisée sur le site de l'ANTS

: <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> . Depuis plusieurs années, les préfectures ne sont plus habilitées à prendre en charge ces démarches.

Cependant, si vous rencontrez des difficultés lors de l'exécution de ces démarches en ligne, les maisons France Services, mises en place par l'État en 2019, vous accompagnent de façon gratuite dans ces démarches carte grise ainsi que dans de nombreuses autres procédures administratives.

Si vous avez perdu votre document, s'il a été volé ou endommagé, le site portail-cartegrise.fr  contient des informations précises et détaillées et vous guidera pour obtenir un duplicata de votre certificat d'immatriculation.

En 2023, plusieurs changements ont été mis en place dont certains peuvent avoir une incidence sur le prix de votre carte grise. Le premier est la réduction du seuil déclencheur du malus écologique. Ainsi, si votre véhicule est ancien et plutôt polluant, il se peut que le coût final de votre certificat d'immatriculation soit plus important qu'auparavant. Il est également recommandé de vous renseigner auprès de votre région concernant une éventuelle augmentation de la taxe régionale, car cela impacte également le prix final du certificat d'immatriculation.

L'ANTS vous guide également dans la procédure en ligne sur son site via une vidéo explicative que vous pouvez visionner ici : [Vidéo ANTS \(https://www.youtube.com/watch?v=W1Aagv28NN4\)](https://www.youtube.com/watch?v=W1Aagv28NN4).